



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 septembre 2019 - 19h

N°96/19

Date de convocation : **06/09/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 23

Votants : 27

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Gérard CHAMPANGE**

Objet : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – MODIFICATION SIMPLIFIÉ

N°2 : MODALITÉ DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Membres Présents

Michèle LUTZ
Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON

Philippe PRUD'HOMME
Gérard CHAMPANGE
Jeannie TREMBLAY

Roland BLAMPEY
Marc MILLET-URSIN
Sylviane REY

Lionel LITTOZ-MONET
Lucie LITTOZ
Hervé BOURNE

Roland AUMAITRE
Valérie GARDIER
Joëlle KOURTCHEVSKY

Jacques TRESALLET
Marc LLEDO

Marcel CATTANEO
Rosemonde SCHINDLER

Gérard MERMIER
Nicolas BALMONT

Paul CARRIER
Nicolas BLANCHARD

Membres Excusés

Christian BAILLY
pouvoir à Sylviane REY

Sonia GIFFORD
pouvoir à Paul CARRIER

Laurence GODENIR
Pouvoir à Nicolas BALMONT

Jacky GUENAN

Richard LESOT
Pouvoir à Philippe
PRUD'HOMME

Membres Absents

Valérie AMADIO
Françoise KLEMENCIC

Sarah DI-GLERIA

Jean-François FREALLE

Roland MERMAZ-ROLLET Jean-Louis MERLE

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les article L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 20 octobre 2016 ;

Vu la modification simplifiée N°1 approuvée le 13 juillet 2017 ;

Considérant la nécessité d'adapter le document de planification au regard d'erreurs matérielles de zonage sur les communes de Giez, Val de Chaise, Lathuile, à l'évolution d'emplacements réservés sur les communes de Giez, Faverges-Seythenex, Doussard, Chevaline, à l'ajustement d'une orientation d'aménagement et de programmation sur la commune Faverges-Seythenex, de l'intégration au sein des annexes du PLUi, d'un nouveau périmètre de protection des monuments historiques sur la commune de Saint Ferréol, de supprimer une zone impactée par bruit sur une voie déclassée sur la commune de Faverges-Seythenex, de procéder à des ajustements et compléments au règlement écrit.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi sera consultable dans toutes les mairies du territoire, aux jours et heures d'ouvertures habituels au public, au siège de la communauté de commune aux jours et heures d'ouvertures habituels au public, à partir du 04 novembre 2019 au 03 décembre 2019 inclus.

Le public aura la possibilité de faire connaître ses observations, son point de vue et ses propositions sur des cahiers mis à disposition dans toutes les mairies du territoire ainsi qu'au siège de la communauté de communes. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la communauté de communes.

A l'issue de cette mise à disposition, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui délibérera et se prononcera sur le projet de modification.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 et à signer tout document s'y référant.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à mettre en œuvre cette mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 et à signer tout document s'y référant.

Résultat du vote :

Votants :	27	Abstention :	0	Exprimés :	27
Pour :	27	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le

Copie(s) interne(s) :
- Urbanisme (P. GOY)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 13/09/2019
LE PRESIDENT,
Michel CÔUTIN